

**Le poids de l'histoire  
et les bibliothèques  
françaises patrimoniales**

Dominique Varry

# Bibliothèque municipale de Belfort



Belfort : 50 000 habitants en 2010,  
113 000 pour l'aire urbaine.  
2 500 livres anciens, dont des manuscrits  
et 7 incunables.



# Un schéma européen classique

# Bibliothèques de cathédrales

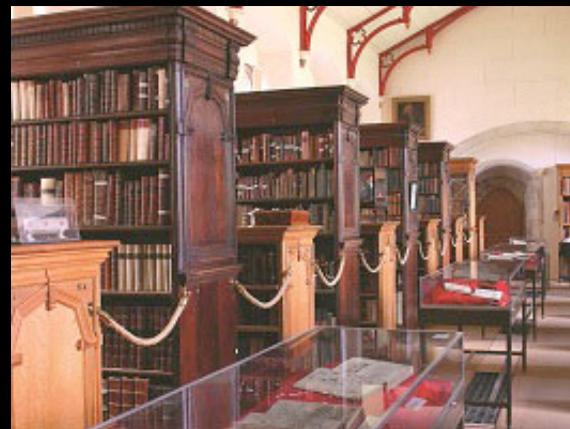


Cathédrale et bibliothèque du chapitre de Noyon, reconstruites entre 1145 et 1235.



Escalier de la bibliothèque de la cathédrale de Rouen

# Cathédrale de Canterbury



Heures de la bienheureuse Vierge Marie  
à l'usage de Paris (XVe siècle)

Première mention : 750

# Bibliothèques monastiques



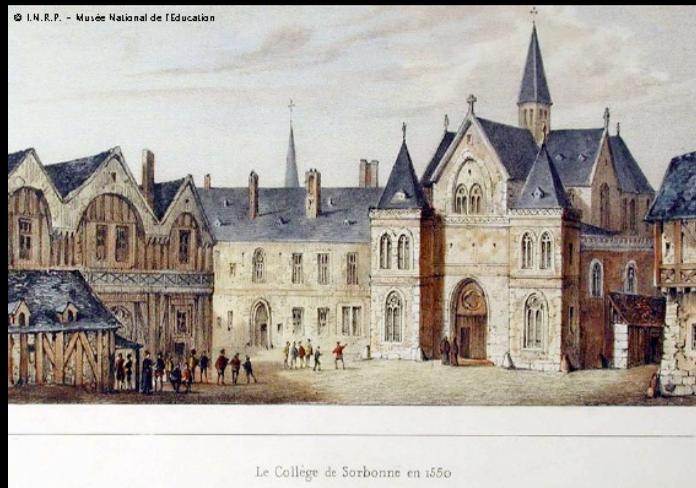
De l'*Armarium* à la pièce monumentale (Sainte-Geneviève de Paris)

# Collèges universitaires (Paris)

Collège des  
Ecoissais



Collège  
Sainte  
Barbe



Collège de Sorbonne en 1530

Collège des  
Irlandais



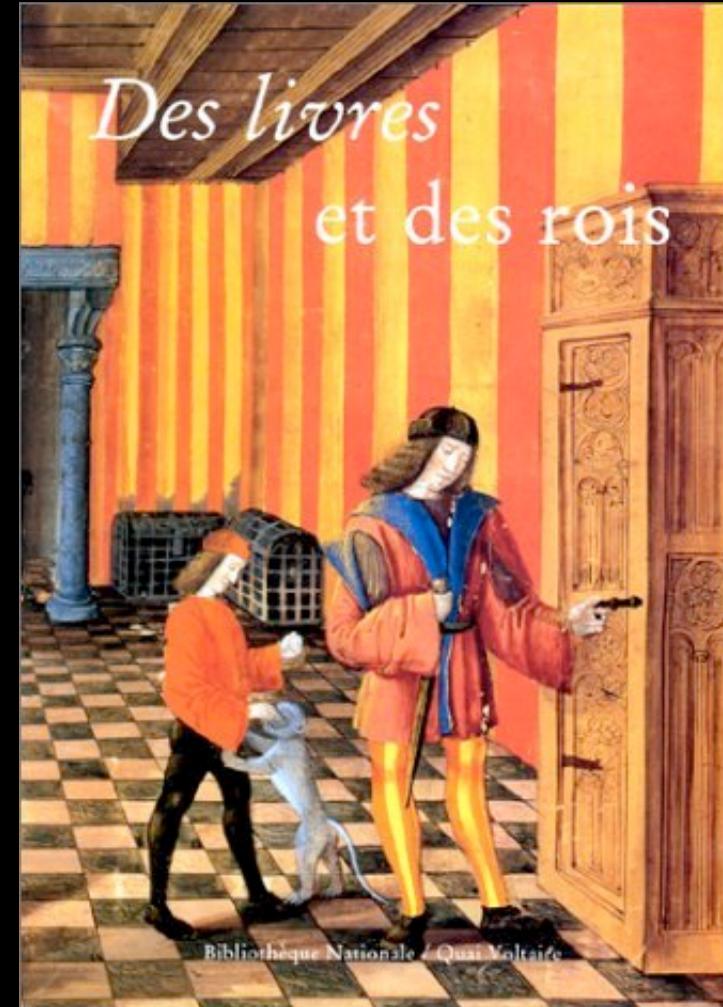
# Bibliothèques royales



Louis XI (1423-1483)  
Roi de France en 1461

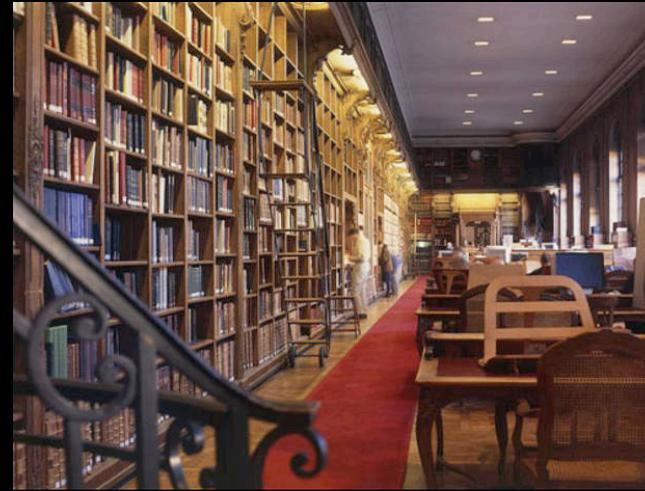


Charles VIII (1470-1498)  
Roi de France en 1483



Bibliothèques des châteaux  
d'Amboise, de Blois puis  
de Fontainebleau

# De la Bibliothèque du Roi à la Bibliothèque nationale de France

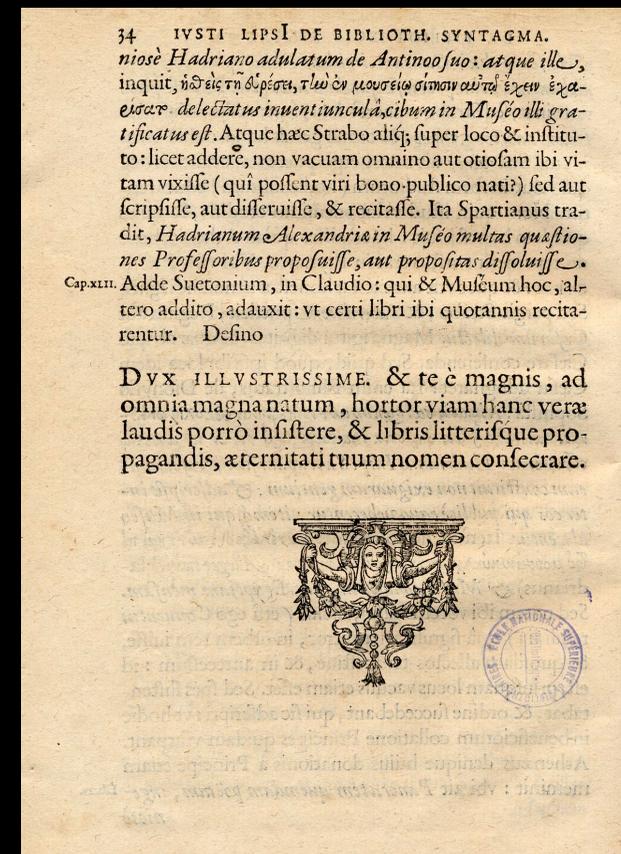
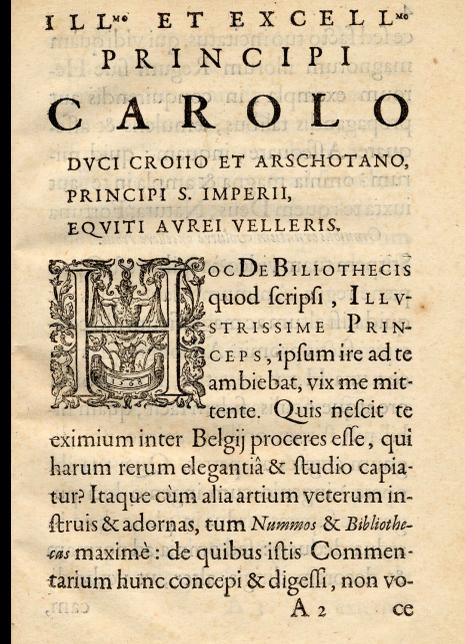
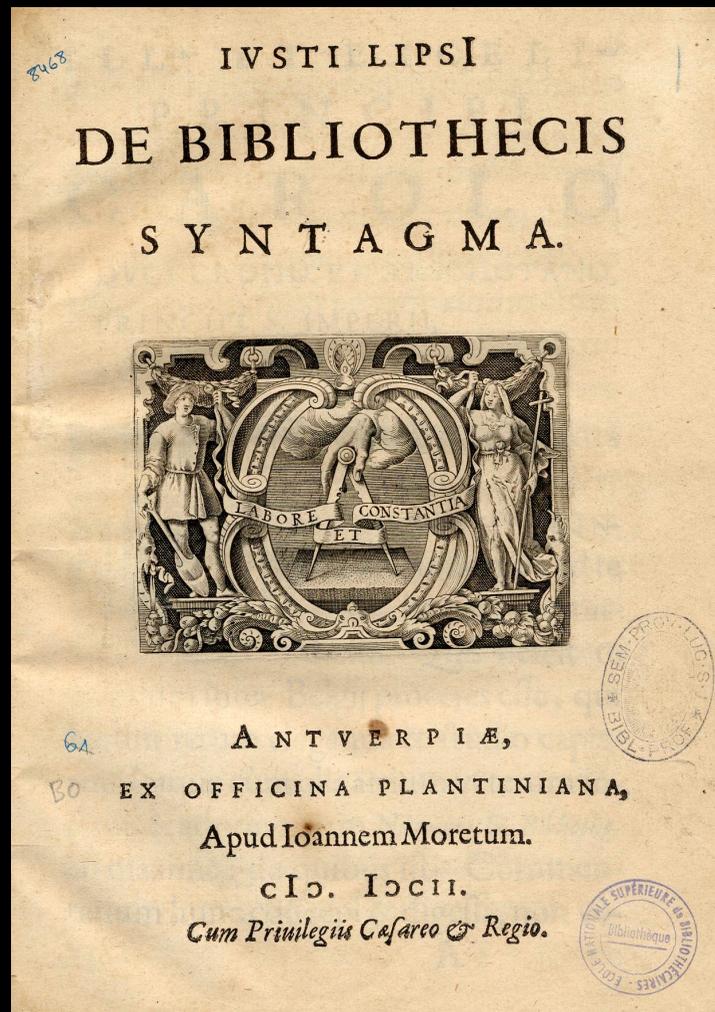


Salle Labrouste, 1868

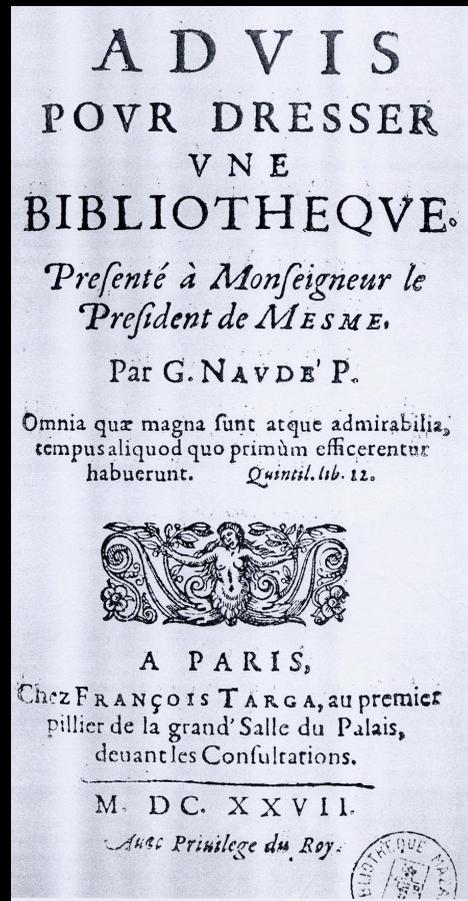


Site François Mitterrand 1995,  
ouvert au public en 1996-1998

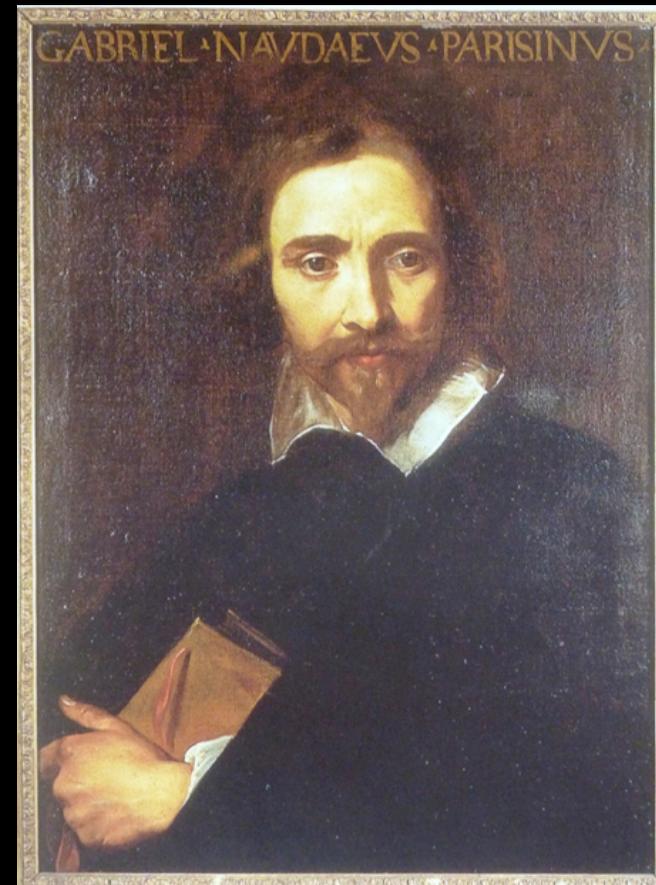
# Juste Lipse *De Bibliothecis Syntagma* (1602)



# Gabriel Naudé (1600-1663), un libertin érudit

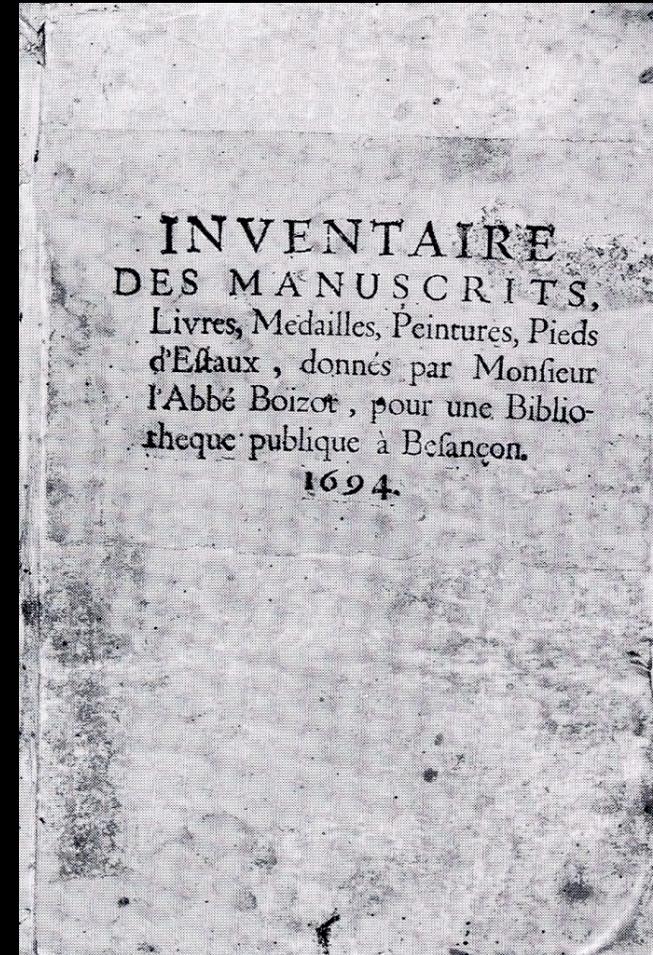


1<sup>ère</sup> édition 1627  
2<sup>ème</sup> édition 1644  
Traduction anglaise : 1661



Bibliothécaire du président de Mesme en 1622  
Bibliothécaire du cardinal Bagni en 1631  
Bibliothécaire du cardinal Mazarin en 1642

# Abbé Jean-Baptiste Boisot, abbaye Saint-Vincent, Besançon 1694



Ouverture de la Bibliothèque et du Musée de Besançon en 1697

# Mgr d'Inguibert à Carpentras

- Joseph-Dominique d'Inguibert (1683-1757), Abbé de Cîteaux, archevêque *in partibus* de Théodosie, puis évêque de Carpentras.
- En 1735 il retrouve sa ville natale, après vingt-six années passées en Italie.
- il rapporte environ 4 000 imprimés et manuscrits, des monnaies, des antiques, des tableaux qu'il installe dans le palais épiscopal.
- En 1740, il achète l'hôtel de Grandis Pommerol. Quatre ans de travaux sont nécessaires pour aménager les lieux.
- le 5 juin 1742, il lègue à ses " concitoyens, diocésains mais aussi étrangers de quelque país qu'ils puissent estre, sa bibliothèque et tout son contenu " .
- C'est l'origine de la Bibliothèque municipale de Carpentras, appelée « Bibliothèque Inguimbertaine »



# Le Marquis de Méjanes

- La Bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence est plus connue sous le nom de Bibliothèque Méjanes, du nom de son fondateur, Jean-Baptiste Marie de Piquet (1729-1786), marquis de Méjanes qui, par testament en date du 26 mai 1786, légua sa collection de livres (80 000 volumes) aux États de Provence « sous la condition d'en tenir affaires publiques ».

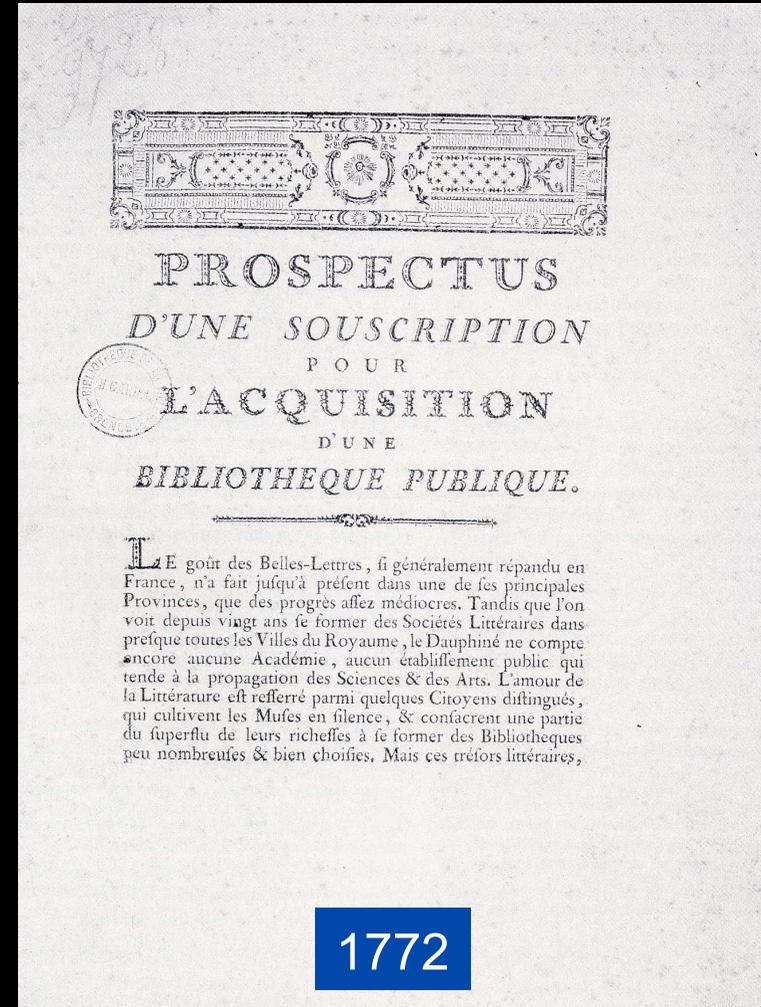


# Souscription publique à Grenoble en 1772



Jean de Caulet, évêque de Grenoble,  
gravé par J. Cundrier d'après le portrait  
réalisé en 1731 par F. Delamonce.  
(B.N., Estampes.)

Jean de Caulet (1693-1771)  
Evêque de Grenoble en 1727



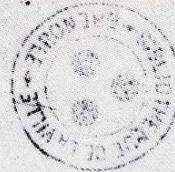
1772

# Souscription publique à Grenoble en 1772

## BILLET DE SOUSCRIPTION.

*JE m'engage à remettre à M. PRIÉ, Notaire, en trois ans  
& en trois parties égales, la somme de trois cents livres  
pour employer à l'acquisition de la Bibliothèque de feu  
M. l'Evêque de Grenoble, à l'effet de la rendre publique  
en cette Ville. A Grenoble ce 21<sup>e</sup> janvier 1772.*

*Gagnon*



Billet de souscription au nom du docteur Gagnon, grand-père de Stendhal, en date du 21 janvier 1772.  
(Bibliothèque municipale de Grenoble, photo Y. Bobin.)

1789 – 1803

Quinze années qui ont  
révolutionné les  
bibliothèques françaises

# 3 séries de confiscations, 3 contextes

- 2-4 novembre 1789 : biens du clergé mis « à la disposition de la Nation »
- 27 juillet 1792, confiscation des biens des émigrés, puis des prêtres déportés (26 août) et des condamnés.
- 15 septembre 1793 : suppression des universités, académies...

# Les livres exceptés des ventes

- 23-28 octobre 1790 : décret sur les biens nationaux à vendre, qui distingue les livres et objets à conserver.
- 10 octobre 1792 : décret qui sursoit aux ventes de livres et objets scientifiques ou artistiques des émigrés.
- 24 octobre 1793 : décret interdisant les mutilations (signes de royauté/féodalité)
- Été et automne 1794 : trois rapports de l'abbé Grégoire sur le « vandalisme ».

# Vandalisme



AU ROY. *puble*



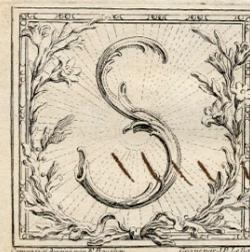
IRE, *Citoyen*

VOTRE MAJESTÉ vient de me faire  
une grace si peu méritée, que j'ose à peine  
lui offrir l'hommage de ses propres bienfaits:  
témoin des merveilles de votre règne, je devois

*Craillon Oeuvres. P. Imp. royale 1750*



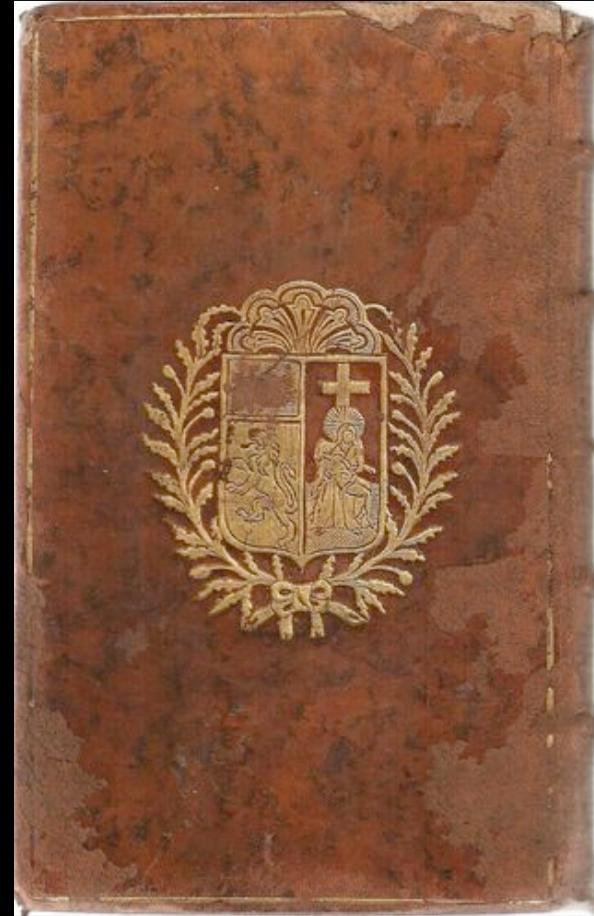
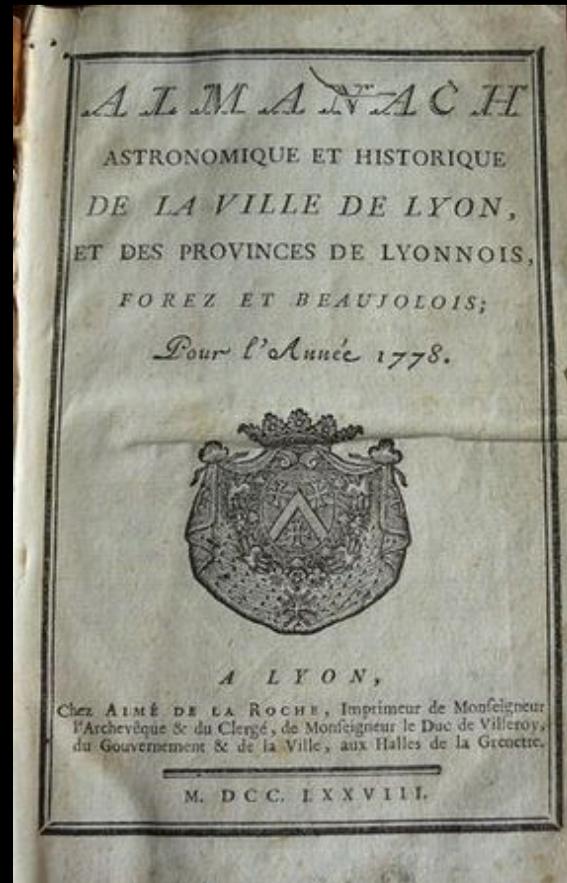
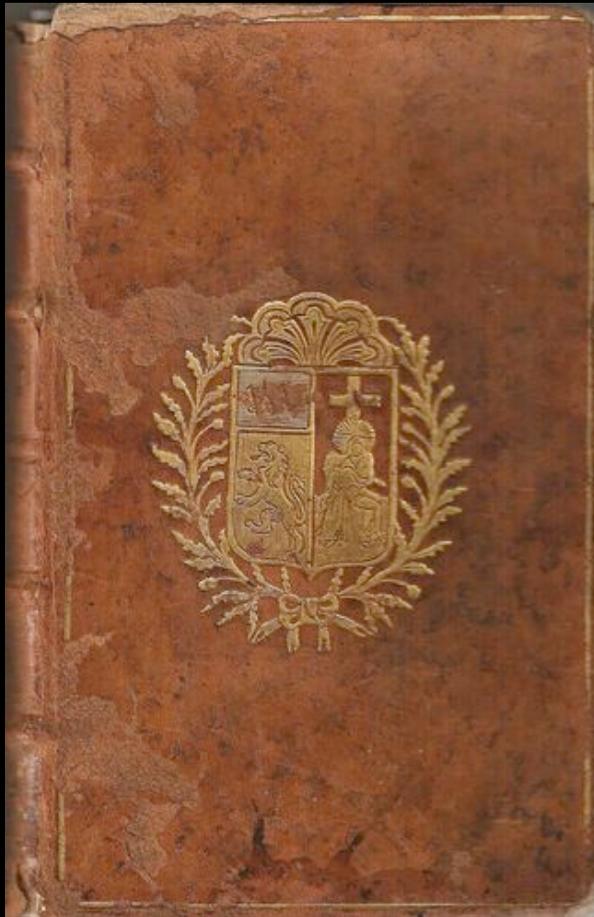
AU ROY. *puble*



IRE, *Citoyen*

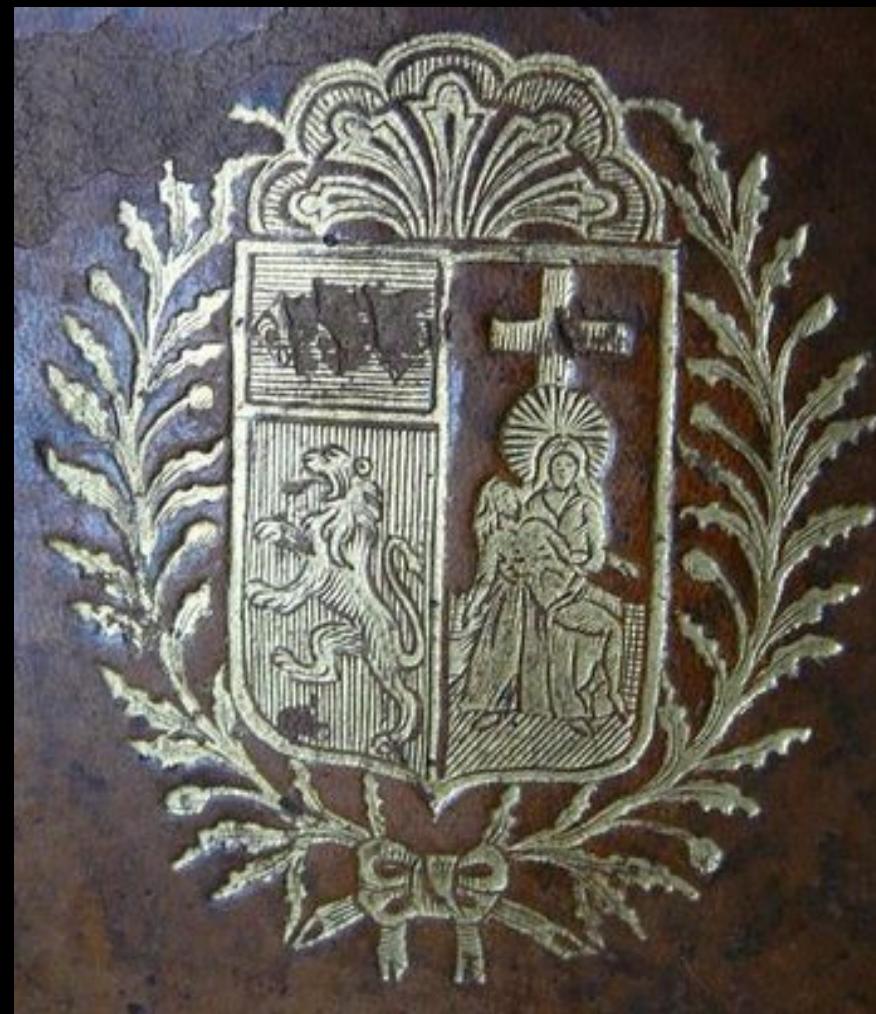
VOTRE MAJESTÉ vient de me faire

# Vandalisme



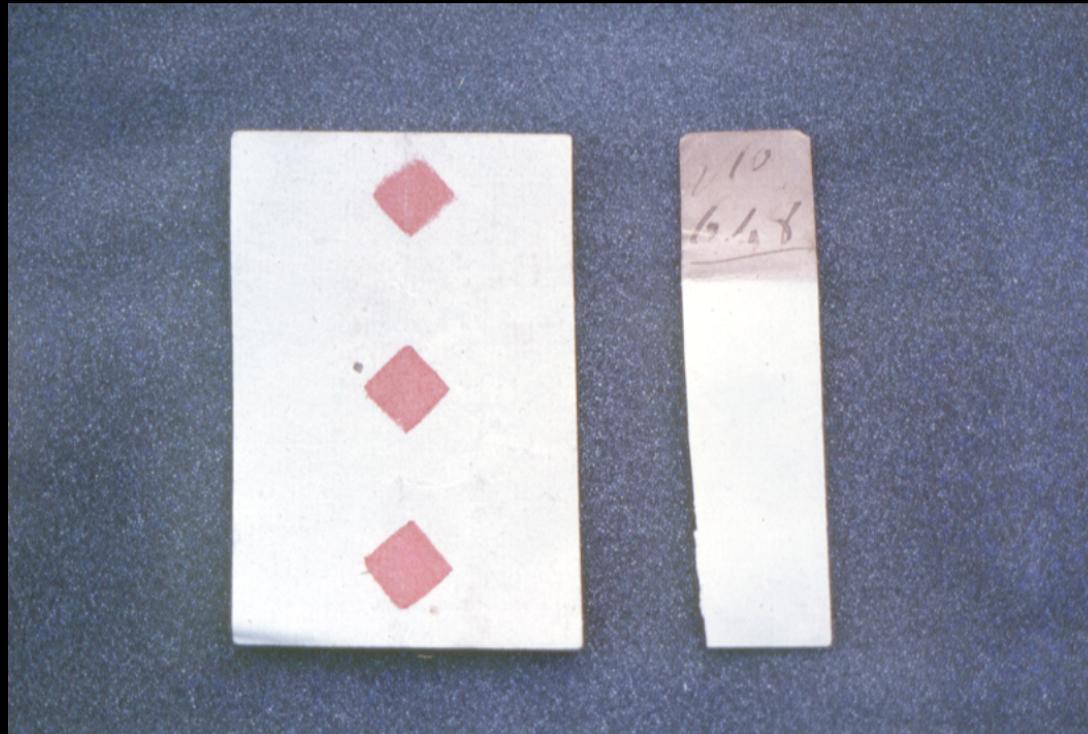
Almanach 1778 aux armes du Grand Hôtel-Dieu de Lyon

# Vandalisme

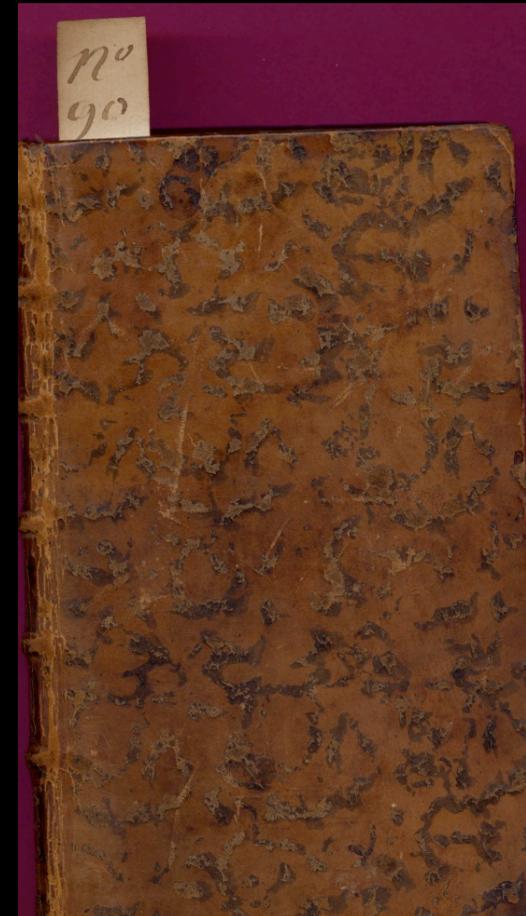


Les fleurs de lys ont été grattées !

# Bibliographie universelle de la France : Triage



Fonds ancien de Conches (Eure)



# Bibliographie universelle de la France : Catalogage



*Géographie de l'île de la Croix-  
en-Val de l'Isère, ancienne, etc.  
Lyon 1705. in-12. 5 vol.*

*Le grand Dictionnaire historique par  
L. Moreau. 8c.  
Paris 1707. in-fol. 4 vol.*

*Les œuvres de St. François de  
Sales. Paris 1669. in-fol.  
2 vol. Leonard*



**Bibliothèque municipale  
d'Arbois (Jura)**

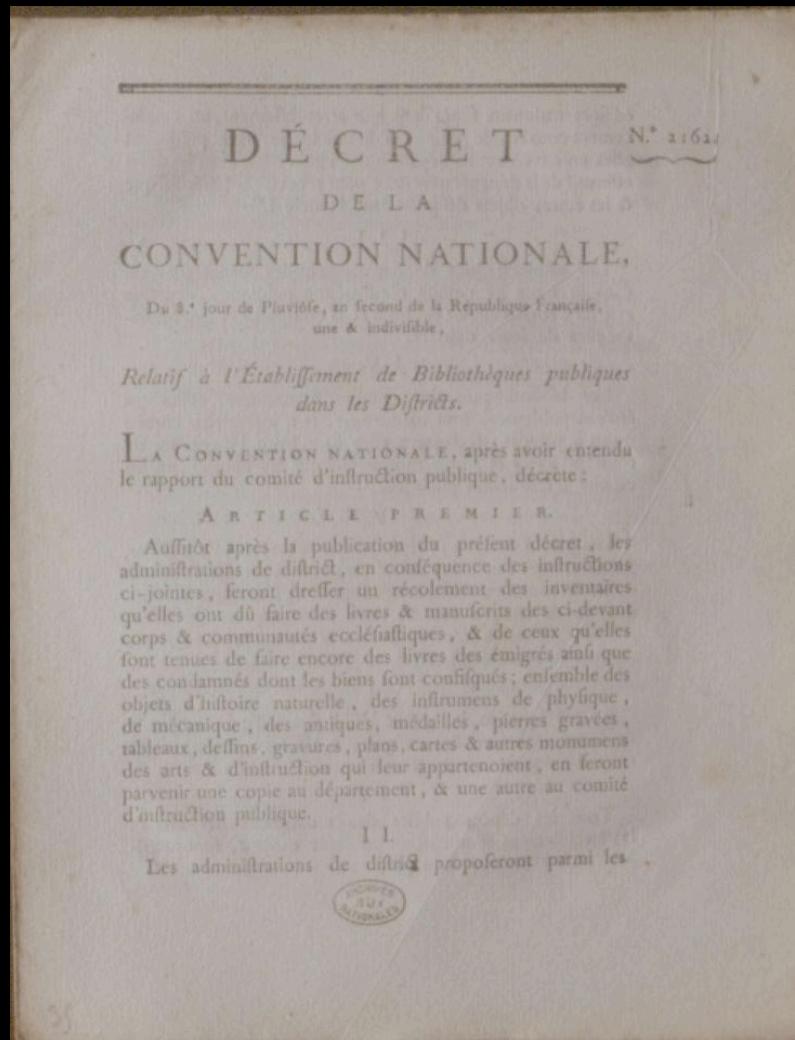
# Bibliographie universelle de la France : bureau parisien

*Catalogues en Cartes regis des Districts.*

Dist.	Commune	Chapelle	Observations
1 <sup>er</sup> Paris	Paris	1506 Paris	ancien catalogue
1 <sup>er</sup> Schœlcher	Paris	1519 Paris	ancien catalogue
2 <sup>o</sup> Paris	Paris	1527 Paris	ancien catalogue
3 <sup>o</sup> Paris	Paris	1534 Paris	ancien catalogue
4 <sup>o</sup> Paris	Paris	1541 Paris	ancien catalogue
5 <sup>o</sup> Paris	Paris	1548 Paris	ancien catalogue
6 <sup>o</sup> Paris	Paris	1555 Paris	ancien catalogue
7 <sup>o</sup> Paris	Paris	1562 Paris	ancien catalogue
8 <sup>o</sup> Paris	Paris	1569 Paris	ancien catalogue
9 <sup>o</sup> Paris	Paris	1576 Paris	ancien catalogue
10 <sup>o</sup> Paris	Paris	1583 Paris	ancien catalogue
11 <sup>o</sup> Paris	Paris	1590 Paris	ancien catalogue
12 <sup>o</sup> Paris	Paris	1597 Paris	ancien catalogue
13 <sup>o</sup> Paris	Paris	1604 Paris	ancien catalogue
14 <sup>o</sup> Paris	Paris	1611 Paris	ancien catalogue
15 <sup>o</sup> Paris	Paris	1618 Paris	ancien catalogue
16 <sup>o</sup> Paris	Paris	1625 Paris	ancien catalogue
17 <sup>o</sup> Paris	Paris	1632 Paris	ancien catalogue
18 <sup>o</sup> Paris	Paris	1639 Paris	ancien catalogue
19 <sup>o</sup> Paris	Paris	1646 Paris	ancien catalogue
20 <sup>o</sup> Paris	Paris	1653 Paris	ancien catalogue
21 <sup>o</sup> Paris	Paris	1660 Paris	ancien catalogue
22 <sup>o</sup> Paris	Paris	1667 Paris	ancien catalogue
23 <sup>o</sup> Paris	Paris	1674 Paris	ancien catalogue
24 <sup>o</sup> Paris	Paris	1681 Paris	ancien catalogue
25 <sup>o</sup> Paris	Paris	1688 Paris	ancien catalogue
26 <sup>o</sup> Paris	Paris	1695 Paris	ancien catalogue
27 <sup>o</sup> Paris	Paris	1702 Paris	ancien catalogue
28 <sup>o</sup> Paris	Paris	1709 Paris	ancien catalogue
29 <sup>o</sup> Paris	Paris	1716 Paris	ancien catalogue
30 <sup>o</sup> Paris	Paris	1723 Paris	ancien catalogue

- 15 décembre 1790 : instruction sur la conservation des manuscrits, livres imprimés, chartes...
- 15 mai 1791 : instructions pour procéder à la confection des catalogues des bibliothèques sous scellés.
- Janvier à novembre 1792 : plusieurs circulaires pour faire accélérer le catalogage.
- 21 mars 1794 : nouvelles instructions sur le catalogage et la conservation des objets des arts et des sciences.
- 4 avril 1796 : circulaire du ministre de l'Intérieur mettant fin aux travaux de bibliographie.

# Des décisions contradictoires



-1790 : Dépôts littéraires des districts : 545

-27 janvier 1794 : décret instaurant une bibliothèque publique par district.

-25 février 1795 : création d'une école centrale par département, comportant une bibliothèque (32 sur 108)

-1 mai 1802 : suppression des Ecoles centrales, remplacées par des lycées (sans bibliothèque)

-28 janvier 1803 : les bibliothèques des ex-écoles centrales sont « mises à la disposition des municipalités et confiées à leur garde » = acte de naissance des bibliothèques municipales.

La loi de 1905 :  
séparation des églises  
et de l'état

# D'une confiscation à l'autre...

- Restitutions aux ex-détenus (11 février 1795), aux déportés (8 septembre 1795), puis aux émigrés rentrés.
- 1801 : Concordat
- 14 mars 1804 : loi attribuant des bâtiments et des bibliothèques pour les séminaires à recréer.

# Loi de 1905 : séparation de l'Eglise et de l'Etat



Aristide Briand

Loi votée le 9 décembre 1905, publiée au *Journal officiel* le 11, effective au terme d'un an.

« La République ne reconnaît ni ne salarie aucun culte »



Pie X

# Le sort des bibliothèques

- Lors de la préparation de la loi, une note de l'inspecteur général des bibliothèques Henri Omont rappelle que les livres des séminaires sont propriété de l'Etat, « mis à la disposition des évêques ».

# Le sort des bibliothèques

- Fin de l'article 16 de la loi du 9 décembre 1905 :
- « Les archives ecclésiastiques et bibliothèques existant dans les archevêchés, évêchés, grands séminaires, paroisses, succursales et leurs dépendances, seront inventoriées et celles qui seront reconnues propriété de l'Etat lui seront restituées. »

# Les inventaires



# Le sort des biens confisqués

- La condamnation pontificale *Vehementer nos* (11 février 1906), et l'encyclique *Gravissimo officii* (août 1906) interdisent la formation d'associations culturelles prévues par la loi de 1905.
- En conséquence, les biens sans propriétaire légal sont placés sous séquestre.

# Les « cultuelles »

- L'encyclique *Maximum gravissimumque* du 18 janvier 1924 autorise la création d'associations diocésaines.
- Certains maires (Saint-Brieuc en 1928) leur restituent les livres que leurs communes avaient reçus.

# Le régime de Vichy

- Article 1 de la loi du 15 février 1941 :
- « Les biens mobiliers et immobiliers, ayant appartenu aux anciens établissements publics du culte et n'ayant encore fait l'objet d'aucun décret d'attribution dans les conditions prévues par l'article premier de la loi du 13 avril 1908, seront, avant le 1 mars 1943, à l'exception de ceux qui étaient destinés à des œuvres d'assistance ou d'enseignement, attribués par décret, sans aucune perception au profit du Trésor, mais avec toutes les charges et obligations qui les grèvent et leur affectation spéciale, aux associations cultuelles légalement constituées dans les circonscriptions ecclésiastiques où lesdits établissements avaient leur siège. »



- Fonds des séminaires
- Bibliothèque universitaire de Lille III.